L'Abeille de la Nouvelle-Orléans.

BUREAUX : rue de Chartres No. 79. NOUVELLE-ORLEANS, LUNDI MATIN, 30 DECEMBRE 1889. 63ème Année.

VENTES DE CE JOUR.

Par Henry Stern & Co.—A leur salle d'encan No 63 rue du Canal. Un assortiment complet de Modes et Broderies.

Le Conseil supérieur du commerce, en France.

Le conseil supérieur du commerce et de l'industrie s'est réuni le 11 décembre, à deux heures, au ministère du commerce, sous la présidence de M. Tirard.

Au début de la séance, M. Tirard a prononcé une courte allocution pour définir la mission que le conseil supérieur allait avoir à remplir.

Comme il l'avait fait dans sa déclaration ministérielle lue aux Chambres, M. Tirard a rappelé le rôle considérable qui allait incomber à la législature nouvelle par suite de l'expiration prochaine des traités de commerce. Le Parlement va être appelé à fixer le régime économique sous lequel nous devons vivre. Il est impossible, a dit M. Tirard, de se prononcer sans entendre les intéressés. La masse de la nation est représentée par les chambres de commerce, les syndicats, les chambres d'agriculture. Le gouvernement a pensé qu'il fallait consulter ces diverses associations, et c'est pour discuter le programme de cette consultation qu'il convoque aujourd'hui le conseil supérieur du commerce et qu'il convoque pour vendredi le conseil supérieur de l'agriculture.

Le gouvernement, a ajouté M. Tirard, ne veut ni influencer les décisions ni même faire prévaloir un avis quelconque sur la manière dont les questions devront être posées. "Il n'est ni protectionniste, ni libre-échangiste."

Toutefois M. Tirard a cru devoir déclarer qu'il ne fallait pas attribuer aux traités de commerce la crise économique dont on se plaint. Cette crise est due à des causes bien connues, notamment le krach financier et le phylloxera.

"Ce n'est pas pour décliner la responsabilité des traités, a ajouté M. Tirard, que je fais cette observation." Le président du conseil a tenu à rappeler, en effet, que les traités avaient été conclus à la suite d'une longue et minutieuse enquête, et correspondaient bien aux nécessités du moment et à l'état des esprits d'alors.

Aujourd'hui, l'état des esprits a changé, nous entrons dans une période nouvelle. Le gouvernement, en présence de ce nouvel état de choses, ne veut pas s'engager sans avoir consulté la nation.

Il a donc convoqué le conseil supérieur pour le prier de transmettre à questionnaire qui sera adressé aux corps compétents, parce que le conseil supérieur renferme des représentants de tous les intérêts en cause.

Un débat s'est alors engagé sur la manière dont le questionnaire devra être dressé, et on a bien vite dépassé les limites restreintes de cette question pour aborder les discussions de principe.

M. Pouyer-Quertier, prenant le premier la parole, a déclaré qu'à son avis le système des traités de commerce ne pouvait être continué. Les événements ont, en effet, considérablement modifié la situation européenne et créé un état de choses absolument différent de ce qui existait lorsqu'on a fait les traités de 1860.

A ce propos, M. Pouyer-Quertier a discuté le fameux article 11 du traité de Francfort — à l'établissement duquel il a pris, on le sait, une part importante comme plénipotentiaire français. M. Pouyer-Quertier a répété "que ce serait une grande faute de renoncer aujourd'hui au bénéfice de cet article 11. Cet article, a-t-il dit, engage l'Allemagne vis-à-vis de la France ; c'est grâce à cette clause que l'union douanière allemande, que M. de Bismarck désirait instituer, n'a pu être réalisée. "Si l'Allemagne demandait l'abrogation de l'article 11 du traité de Francfort, a déclaré M. Pouyer-Quertier, je monterais à la tribune du Sénat pour la combattre."

M. Pouyer-Quertier, parlant ensuite des tarifs de douane à établir, a déclaré que, quant à lui, il n'était pas "prohibitionniste." Il faudra tenir compte, dans l'établissement de ces tarifs, de la situation des diverses industries. Il n'est pas douteux, en effet, que l'agriculture ne doive réclamer des droits sur les matières premières indispensables à l'industrie. On ne pourra pas les éviter, et cela créera une situation particulièrement délicate.

Il faut à tout prix, en effet, préserver notre commerce d'exportation. On n'y arrivera qu'en restituant le droit sur les produits fabriqués lorsqu'ils seront exportés; il faudra, en d'autres termes, établir un système de drawbacks et, en même temps, prendre toutes les mesures pour établir l'égalité, donner satisfaction à tous les intérêts et établir de justes compensations.

M. Pouyer-Quertier, en terminant ses observations, a répété qu'il voulait renoncer et ne pas renouveler les traités de commerce. Il ne veut pas deux sortes de tarifs, mais un tarif général unique. On ne peut faire de traités qu'avec la classe de la nation la plus favorisée, et cela même fait qu'on ne peut plus faire de traités.

M. Alexandre Léon (de Bordeaux) a soutenu, au contraire, que les traités de commerce avaient un grand avantage, celui de donner aux producteurs la sécurité au dedans et au dehors. Ils nous préservent des fluctuations politiques et nous garantissent contre nous-mêmes et contre les autres.

M. Gustave Denis, ancien sénateur, a affirmé que les traités de commerce, au contraire, ne donnaient aucune sécurité.

M. Aynard, député, président de la chambre de commerce de Lyon, insiste, comme M. Léon, sur la sécurité qu'offrent les traités de commerce. Il n'est pas rage de les supprimer et de livrer nos tarifs à toutes les fluctuations parlementaires. A vant les traités de commerce, il y avait des discussions et des surprises perpétuelles. Quant à lui, M. Aynard demande qu'on procède à l'enquête et qu'on dresse le questionnaire avant de s'engager dans une discussion générale.

Il demande également que la minorité libérale soit représentée dans la commission chargée de dresser le questionnaire

M. Félix Faure, député, répond qu'il n'est pas possible, dans une assemblée du genre du conseil supérieur, de déclarer à l'avance qu'il y a une majorité et une minorité. Il n'y a et il ne doit y avoir que des observateurs des faits, des hommes qui tiendront compte de la situation économique du pays.

On ne doit pas également poser la question de savoir si l'on maintiendra ou non les traités de commerce. Ce sera là une affaire d'appréciation. Il faut également demander que... exprimé pas utile de garder le système des traités en modifiant seulement même des ... ils comportent. Il faut demander également pour ... dépôt, on ne doit pas faire à l'agric... agricoles des traités faire sortir les prog... questionner sur le rétablissement des ... tracks.

M. de Montgolfier veut terminer les traités de commerce, mais non les supprimer. Il ne croit pas qu'on puisse vivre sans traités de commerce.

M. Poirrier, sénateur, demande que l'agriculture soit consultée en même temps que l'industrie vienne pas avant elle.

M. Dauthenay, député, propose de donner immédiatement les questions qui seront adressées aux chambres de commerce, syndicats, etc.

Cette proposition est combattue par MM. Tirard, Aynard, Edouard Lockroy, Finance, le conseil supérieur a décidé que le questionnaire serait dressé par une commission de douze membres qui a été nommée immédiatement.

Cette commission est composée de :

MM. Méline, ancien ministre de l'agriculture, président du groupe agricole de la Chambre, député des Vosges ;

Fa... rier, sénateur, président de la Chambre de commerce de Paris ;

Aynard, député de la 8e circonscription de Lyon, banquier ;

Dauthenay, ancien ministre du commerce, député de la 8e circonscription de Rouen ;

Alexandre Léon, armateur ;

Pouyer, sénateur, industriel ;

Lockroy, ancien ministre du commerce, député de Paris ;

Edouard Hervé, président de la chambre de commerce de Rouen ;

Poirrier Fabre, président de la chambre de commerce de Marseille ;

Rouget, maître de forges à Pont-à-Mousson ;

Montgolfier, industriel à Annonay ;

Tirard, ancien directeur général des douanes.

La présidence n'est cependant réservée, comme il a été annoncé, à M. Tirard.

Après un échange de vues, elle a été attribuée à M. Dauthenay, l'empêchement momentané de M. Méline, qui est retenu à la campagne à la suite d'une indisposition, les autres membres du groupement ne pouvant se rendre à la convocation à la première séance.

FEUILLETON.

Tante Jacqueline.

PAR PAUL D'AIGREMONT.

(Suite.)

Gabrielle ayant fait signe de continuer les rênes, les gens qui montaient la chaloupe comprirent ses gestes, et se dirigèrent bientôt en effet vers la plage, où les jeunes femmes elles-mêmes avaient débarqué.

Alors, elles coururent de toutes leurs forces, afin d'arriver assistées qui la petite embarcation.

Mais si rapide avait été leur course qu'elles furent sur la grève bien avant le canot.

—Mon Dieu! dit Jacqueline, s'ils avaient changé d'idée!.... S'ils étaient revenus vers leur navire!....

Le cœur battait les épaules.

—Jusqu'au dernier moment, lui dit-elle, tu auras donc pour de tout ce qui nous entoure.

Enfin, un petit clapotement régulier frappa les oreilles des jeunes femmes, et bientôt la chaloupe apparut au bout du rocher, se dirigeant tout droit vers la plage.

Il y avait dans le canot six hommes et un officier assis à l'arrière. Ils maintenaient lestement à terre, et quand l'officier vit devant lui deux femmes, dont l'une était en costume de religieuse, il s'avança seul, la casquette à la main, profondément incliné.

—Monsieur, dit aussitôt Mme de Sennevoy, soyez béni d'avoir répondu à notre appel. Une tempête nous a jetées, il y a plus de sept ans, seules, ma compagne et moi, dans cette île déserte, et depuis lors, nous n'avons plus vu visage humain.

L'officier avait écouté très grave. C'était un homme de quarante-cinq ans environ, grand, mince, avec des favoris blonds et des yeux très bleus, dont le regard doux en pensait droit sur les gens. Il avait un teint particulier des hommes du Nord, que l'air de la mer lui-même ne brunit pas.

Le visage empreint d'une grande bonté était extrêmement sympathique.

—Madame, dit-il avec un fort accent étranger, je comprends parfaitement votre langue, mais je la parle très mal. Je commande une corvette norvégienne à laquelle il est arrivé à peu près la même chose qu'à vous. Mon équipage et moi tenons nous la hauteur sur cette côte sauvage, mais nous avons dû faire devant une affreuse tempête, qui nous a portés dans ces parages, absolument inconnus de nous.

C'est un miracle que nous ayons vu votre feu hier au soir, car nous allions passer outre, vous prenant pour l'une des roches de l'archipel du Cap-Vert, dont nous ne sommes pas du reste bien gués.

Si vous le désirez, mesdames, je puis vous prendre à mon bord, et je vous porterai sur un point quelconque de la côte d'Afrique, d'où vous serez rapatriées en France.

—Si nous le voulons! s'écria Jacqueline, en joignant les mains ; mais nous vous en supplions, monsieur, et si vous pouviez nous déposer à Alger, vous mettriez le comble à notre reconnaissance.

—Alger, répondit le commandant; mais j'y vais tout droit. Si vous voulez bien faire vos préparatifs de départ, nous vous embarquerons avant ce soir, et j'espère bien dans cinq jours, sept au plus tard, vous déposer saines et sauves au bat de votre voyage.

Jacqueline chancela ; l'heure tant désirée allait-elle enfin sonner?.....

Mme de Sennevoy prit naturellement d'elle-même demande alors au commandant de vouloir bien lui prêter ses hommes afin de terminer au plus vite leurs paquets.

Il y avait, en effet, une foule de choses qu'elle voulait emporter comme souvenir de ces sept années de solitude et d'exil.

Il ne fit aucune difficulté, au contraire, et demanda s'il y avait de l'eau potable afin de renouveler sa provision fortement ébréchée.

—De l'eau potable, s'écria la religieuse, mais elle est exquise ; c'est une petite rivière qui coule à pleins bords et à ciel ouvert. Tandis que vos hommes vont remplir vos barriques et leurs réservoirs, acceptez notre hospitalité, vous verrez tout ce que nous avons tenté et réalisé toutes seules depuis sept ans, je vous assure que ça en vaut la peine.

C'était un brave homme, un père de famille, profondément ramené par tout ce qu'il entrevoyait de courage et d'énergie chez ces jeunes femmes qui avaient lutté seules contre ces difficultés sans nom, et en définitive, s'étaient tirées d'affaire.

Il donna des ordres à ses hommes, et suivit les deux naufragées dans la grotte où il allait partager leur dernier repas dans l'île.

Mais à la vue du jardin, de la basse-cour, où les chèvres, les cochons à l'engrais, les poulets, les pintades, les turcopeaux pullulaient, en voyant Finistère de la grotte avec sa poterie, son chaînon, son lit, ses lampes, ses provisions de toutes sortes, une profonde admiration le saisit, une admiration mêlée d'étonnement.

Seules!.....seules elles étaient arrivées à de tels résultats!..... Mais elles étaient donc des êtres d'intelligence et de volonté!

La chèvre préférée de Jacqueline fut embarquée avec Tom; on emporta le lit; les hommes prirent toutes les pièces vivantes qui pouvaient constituer des vivres frais et par conséquent un régal excellent ; les abeilles et les perce furent laissés dans l'île.

Quant à la poterie, aux chaises, à la table, à la vaisselle de fruits de palmier, à l'huile même, aux chaussures et aux vêtements fabriqués par elles, Gabrielle voulait laisser tout cela dans les cabanes aussi bien fermées que possible, afin de les préserver de l'humidité.

Elle y joignit les outils de charpentier qui leur avaient été si utiles, et elle pensa à faire don au pain de la grotte après l'avoir relevée de son gouffre, ainsi qu'elle l'avait trouvée à son arrivée.

—Si jamais, dit-elle au commandant Hansen, d'autres naufragés comme nous sont jetés ici, quelles inestimables ressources ne trouveront-ils pas dans ce que nous laissons ! Ils auront un peu de temps de connaître les richesses de l'île et d'en tirer parti.

Comme le saint détonnait à Pharison, il fallut dire adieu à notre terre hospitalière et elles avaient goûté un bonheur relatif, mais très doux à la fois pour.

Jacqueline n'éprouva aucun regret, étreinte qu'elle était par une pensée unique : revoir Michel!.....

Quant à la religieuse, cependant si sereine et si courageuse, elle pleura un abandonnant, en cet dit qu'en ... pour sa pauvre petite tiot départ et inconnu, ... un cœur si brisait.

A sept heures ... Hansen étaient installées à ... Pauillac de Pessac, calèche avec le plus ... rand voyageur pour ... les officiers et ... les matelots ... les souhaits ... pour les matelots qui avaient déjà ... elle conduite héroïque avait été la leur.

Le second ne comprenait point le français, mais il devinait très parfaitement en anglais, et comme Gabrielle parlait notre langue aussi bien que la sienne, il put lui apprendre une chose qui devait l'intéresser profondément.

Il se souvenait très bien qu'un petit bateau flottait, dès le matin, au mouillage, avait débordé dans une île qui devait être celle-là, il y avait une vingtaine d'années environ.

Les naufragés y avaient vécu plus de deux ans, le temps de reconstruire leur bateau à peu près bien bâti par la tempête, et ils avaient tenté la capitulation en se hâtant, sans se parler de l'île avec un enthousiasme extraordinaire, il disait que c'était un petit paradis dans lequel il n'y avait que des chèvres, des lapins, des iguanes et... et des singes. Le plus grand nombre qu'il eût à bord des deux hommes et des quelques matelotes de toutes couleurs, était que des pieds de singes rapportés du Cap.

Il avait bâtard tout cela en voyant quitte l'autre rapport et retrouvons deux Tom.

On marcha auprès lui était resté de pouvoir par retour à la latitude de l'île, car il lui avait été depuis lors impossible d'y revenir.

Deux fois et comme M. Hansen, il était en dehors de la route, le fond se trouvait demain matin ; mais il sera prêt à appareiller. Il est bien juste, après le sauver et l'héberger que vous avez fait, que cette île soit à vous.

Le lendemain, des Pauillac, l'Hélène, ... partit en tumulte un instant interrompue, et les jeunes femmes enlacées sur le pont, ayant Tom couché à leurs pieds, virent la terre où elles avaient vécu, où elles avaient éprouvé l'une pour l'autre la plus profonde et la plus salutaire des amitiés, apparaître dans toute sa splendeur sous un rayon de soleil, comme un bouquet vert et parfumé flottant sur l'immensité de l'eau tranquille.

Elles se rappelaient cette nuit incubitable où leur oreille parvint de l'île, on arrivant jusqu'à elles, avaient relevé leurs cheveux épouvantés. Les grandes ombres agitées les enveloppaient encore, ainsi qu'un suprême adieu de ce doux sein de terre béni qui leur avait été hospitalier.

Et Gabrielle, cependant si forte, elle qui avait fait voeu de renoncer à tout ce qui n'était pas Dieu ou un vocation, Gabrielle, une fois de plus, pleura, la tête appuyée sur le bras de cette Jacqueline si bonne, qu'elle aimait comme une fille et qu'elle allait sans doute quitter pour toujours.

Le joli bouquet vert ne fut plus qu'un point imperceptible dans le vaste océan, et bientôt il disparut sous la marche de la corvette mince et élancée, qui filait à toutes voiles vers Alger, vers arrivée.

Elle y parvenait ne fut si belle.

Sous un ciel d'une limpidité de cristal, par des nuits si fraîches et si pures que rien n'en saurait décrire la splendeur, l'Edda marchait toujours, aussi légère qu'une hirondelle avec un cap sur cette décrite, et ses longues voiles enflées.

En passant devant Gibraltar, les deux jeunes femmes éprouvèrent une émotion poignante.

N'était-ce pas là, en effet, qu'avait pris l'Estelle-Mère, ils où elles avaient failli être engloutie?

Elles se tinrent longtemps accoudées sur le bord, et elles regardèrent le capitaine, on le nommait, saisi et partant